

Recouvre

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : Gustave Henri Surnoms : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : } 2318

Classe de mobilisation : }

ÉTAT CIVIL

Né le 29 décembre 1862 à Quines, canton  
 de Paix, département de P. de Calais, résidant  
 à Attaques, canton de Calais, département  
 de P. de Calais, profession de P. de Calais  
 fils de Chicorel et de Guilbert Louis, domiciliés  
 à Attaques, canton de Calais, département de P. de Calais

N° 103 de tirage dans le canton de Calais

SIGNALEMENT.

Cheveux A, sourcils châtain  
 yeux gris, front ovale  
 nez petit, bouche petite  
 menton ronde, visage ovale  
 Taille : 1 m. 54 cent. Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_\_\_ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES

Degré d'instruction : générale (1) II  
 militaire (2) Non Exer.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dimanches, sursis, etc.)

Dispensé pour au service (Art. 17)

Compris dans la 2. partie de la liste du recrutement cantonal. ( 1. portion).

Inscriptions des corps auxquels les hommes sont affectés (3).

Dans l'armée active. Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 258

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 40<sup>e</sup> Terr. inf. n° 1188

D'arrêter au II résidents.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Compagnies, Bataillons, actions d'état, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> juillet 1881

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.
<u>1<sup>er</sup> juillet 81</u>	<u>Caluque</u>	<u>2. 1<sup>re</sup></u>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 8<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> au 1<sup>er</sup> Janv 1884  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices au 8<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> du 14 avril au 10 août 1885

Noms en caractères spéciaux du recrutement. 115

Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> Novembre 1895

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Passé au 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> au 20 Sept 1890  
au 9 Octobre 1898

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la RÉVISION du service militaire.
<u>1<sup>er</sup> juillet 1881</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1884</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1885</u>	<u>1<sup>er</sup> juillet 1890</u>	<u>1<sup>er</sup> 1900</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1877.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.